Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL063-DE

Affichée le
Retirée le

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE BALLAN-MIRÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE SAVONNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 NOVEMBRE A 20H00

L'An deux mille vingt-six le douze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de SAVONNIÈRES, légalement convoqué le cinq novembre deux mille vingt-six, s'est assemblé salle du conseil, sous la présidence de Madame Evelyne MONDON DELAVOUS, Maire

Exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20
Absents excusés : 1
Absents : 2

Présents : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Sylvie ARNAL, Patrice DELAVOUS, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Noëlle BLOT, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY

Absents ayant donné procuration : Christiane WATTELLIER a donné pouvoir à Sylvie ARNAL, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Cécile BELLET

Absents : Florence VERRIER, Céline DELARUE, Emmanuel MOREAU

Secrétaire de Séance : Cécile BELLET

2026_ DEL063 : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026

Rapporteur : Evelyne MONDON DELAVOUS, maire

Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que les procès-verbaux des précédentes séances du Conseil Municipal sont approuvés et signés lors des séances suivantes.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026

- **DE LE SIGNER**

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL063-DE

Affichée le
Retirée le

Pour extrait conforme,

Fait à SAVONNIÈRES,
Le 13/11/2026

La secrétaire de séance,
Cécile BELLET

Fait à SAVONNIÈRES,
Le 13/11/2026

Le Maire
Evelyne MONDON DELAVOUS

Délibération certifiée exécutoire, le ...13 Novembre 2026.....
Par Madame le Maire,
Evelyne MONDON-DELAVOUS

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie.

POUR : 20 : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Sylvie ARNAL, Patrice DELAVOUS, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Noëlle BLOT, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY, Christiane WATTELLIER a donné pouvoir à Sylvie ARNAL, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Mme Cécile BELLET
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL063-DE

Département
INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE SAVONNIERES

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
SAVONNIERES

Arrondissement
TOURS

du jeudi 10 septembre 2026 à 20h00

Canton
BALLAN-MIRÉ

Procès-verbal

Nombre de conseillers municipaux :

Exercice : 23
Présents : 19 puis 20 à partir de la délibération 2026_DEL057
Votants : 22 puis 23 à partir de la délibération 2026_DEL057

Absent : 1 puis 0 à partir de la délibération 2026_DEL057

Présents : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Patrice DELAVOUS, Florence VERRIER, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Christiane WATTELLIER, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY

Absents ayant donné procuration : Sylvie ARNAL a donné pouvoir à Christiane WATTELIER, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Mme Corinne BISSON, Noëlle BLOT a donné pouvoir à Aurélien TOULME

Absents : Céline DELARUE au moment du débat et du vote de la délibération 2026_DEL056

Secrétaire de Séance : Wilfried DELAUNAY

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux pour vérification du quorum.

Sont présents : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Patrice DELAVOUS, Florence VERRIER, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Christiane WATTELLIER, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY

Céline DELARUE est absente. Le quorum est atteint.

M. Wilfried DELAUNAY est désigné comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL063-DE

ORDRE DU JOUR

I : 2026_ DEL056 : Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026

Mme le Maire indique que comme lors de chaque conseil municipal, le procès-verbal de la séance précédente est à approuver.

Mme le Maire fait lecture de la délibération et demande de voter la délibération 056. Aucune remarque.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026:

POUR : 22 : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Patrice DELAVOUS, Florence VERRIER, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Christiane WATTELLIER, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY, Sylvie ARNAL a donné pouvoir à Christiane WATTELIER, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Mme Corinne BISSON, Noëlle BLOT a donné pouvoir à Aurélien TOULME
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Arrivée de Mme Céline DELARUE à la suite du vote.

II : 2026_ DEL057 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Mme le Maire débute la lecture de la délibération. Elle rappelle que le référent déontologue peut accompagner les élus et prévenir les manquements à l'éthique et à la probité. Sur proposition de M. Cédric DE OLIVEIRA, Président de l'association des maires d'Indre-et-Loire (AMIL), la commune a la possibilité de faire appel à Mme Catherine CHAMPRENAULT, ancienne Procureure Générale près la Cour d'Appel de Paris. A la question de M. Thierry MARTIN, Mme le Maire confirme que le montant de chaque « consultation » sera de 80 €. Mme le Maire termine la lecture du projet de délibération et demande s'il y a d'autre remarque. Aucune observation.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité de :**

- **DESIGNER** une référent déontologue
- **DIRE** que ce référent est Mme Catherine CHAMPRENAULT
- **ACCEPTER** les modalités citées ci-dessus notamment celles concernant la saisine du référent
- **DIRE** que ce référent sera rémunéré par une indemnité de vacation, laquelle pourra être provisionnée annuellement au budget prévisionnel

POUR : 23 : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Patrice DELAVOUS, Florence VERRIER, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Christiane WATTELLIER, Céline DELARUE, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY, Sylvie ARNAL a donné pouvoir à Christiane WATTELIER, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Mme Corinne BISSON, Noëlle BLOT a donné pouvoir à Aurélien TOULME
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

III : 2026_ DEL058 : Attribution des prix de la Biennale de peinture et sculpture

Mme le Maire annonce le titre du projet de délibération et rappelle que la Biennale de peinture et sculpture a lieu tous les 2 ans, fin avril début mai. La commune a l'habitude de distribuer des prix à certains artistes, dont des prix en espèces. A ce titre, 1000€ ont été inscrits au BP2027. En commission, il a été acté que le jury serait constitué de 2 peintres, 2 sculpteurs et une autre personne « non artiste », « neutre ». Mme Christelle SIMON demande confirmation que ce sujet a bien été vu en commission.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL063-DE

Mme le Maire indique que oui, en commission sur l'ancienne mandature. Aucune autre remarque ; Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** de :

- **AUTORISER** Madame le maire à décerner les prix suivants lors de la Biennale de peinture et de sculpture :
  - Prix de la ville de Savonnières peinture pour un montant de 350 €
  - Prix de la ville de Savonnières sculpture pour un montant de 350 €
  - Prix de la Biennale pour un montant de 150 €
  - Prix spécial jury pour un montant de 150 €,
- **DIRE** que le montant total de 1 000 € sera imputé sur les crédits de l'exercice de l'année en cours au chapitre 011, article 6232 Foires et expositions

POUR : 23 : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Patrice DELAVOUS, Florence VERRIER, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Christiane WATTELLIER, Céline DELARUE, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY, Sylvie ARNAL a donné pouvoir à Christiane WATTELIER, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Mme Corinne BISSON, Noëlle BLOT a donné pouvoir à Aurélien TOULME
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

IV : 2026 DEL059 : Attribution d'une subvention de fonctionnement 2026 à l'ASSOCIATION DES BATELIERS DU CHER

Mme Corinne BISSON indique que l'association des Bateliers du Cher avaient demandé une subvention en 2025 pour 2026. La commission Vie associative avait alors demandé à l'association de reformuler la demande en y intégrant des objectifs précis. L'association a redéposé une nouvelle demande en juillet 2026.

M. Victor FOUCARD demande quels sont les objectifs identifiés par les Bateliers. Mme Corinne BISSON indique : un travail sur la réfection des bateaux, une régularisation de la redevance du Nouvel Espace du Cher (NEC). A la question de Mme Christelle SIMON, Mme BISSON indique que la taxe devrait être de 1500€ environ pour les Bateliers. M. Aurélien TOULME indique qu'en commission, il a été stipulé que la subvention 2027 ne serait pas la même qu'en 2026 et que les demandes de subvention doivent être motivées.

M. Emmanuel MOREAU indique que le NEC demande des taxes concernant l'activité de navigation mais que la commune peut également demander certaines choses ; par exemple, la signalétique pour les kayaks au niveau de la rivière d contournement. Mme le Maire confirme qu'elle est d'accord avec M. Emmanuel MOREAU. A ce titre, le NEC a déjà été rencontré.

Mme Corinne BISSON continue la lecture du projet de délibération qui n'amène aucune autre remarque.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à la majorité** de :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 à l'association des Bateliers du Cher de 2 500 € :

POUR : 22 : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Patrice DELAVOUS, Florence VERRIER, José FERNANDES, , Thierry MARTIN, Christiane WATTELLIER, Céline DELARUE, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY, Sylvie ARNAL a donné pouvoir à Christiane WATTELIER, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Mme Corinne BISSON, Noëlle BLOT a donné pouvoir à Aurélien TOULME
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 : Elen MARAIS

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL063-DE

V : 2026_DEL060 : Solidarité en faveur des communes sinistrées – Don à la Protection civile

Mme le Maire fait lecture du projet de délibération. Elle indique que « dans l'été ; l'AMF et l'AMIL ont transmis à l'ensemble des communes l'information selon laquelle, à la suite des violents incendies, un don pouvait être fait à la protection civile. Mme le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais bien d'un don qui ne servira pas à l'achat de matériel pour les pompiers mais bien de matériels pour les civils. M. Victor FOUCARD indique qu'il s'agirait de couvertures et lits de camps par exemple.

Mme le Maire explique qu'elle a pris attache du Président de l'AMIL afin de savoir quelle montant pourrait correspondre à une commune de notre strate et s'assurer que le don n'arriverait pas trop tard. Il s'avère que la protection civile dispose de réserve financière suffisante qui ont permis de mobiliser les moyens de secours nécessaire mais qu'il s'agit à présent de « réabonder cette réserve » et qu'au vu des dons sur les communes de même strate et communes de strate supérieure disposant de plus de marge de manœuvre financière, la somme de 300€ était adaptée.

Mme le Maire reprend la lecture du projet de délibération qui n'amène aucune autre remarque.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** de :

- **APPROUVER** le soutien financier de la commune de SAVONNIERES et **CONTRIBUER** ainsi à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités
- **FAIRE** un don d'un montant de 300 € à la Protection civile,
- **DIRE** que Madame le maire ou son adjointe aux Finances peut signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

POUR : 23 : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Patrice DELAVOUS, Florence VERRIER, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Christiane WATTELLIER, Céline DELARUE, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY, Sylvie ARNAL a donné pouvoir à Christiane WATTELIER, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Mme Corinne BISSON, Noëlle BLOT a donné pouvoir à Aurélien TOULME
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VI : 2026_DEL061 : Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation -TVLH

Mme le Maire fait lecture du projet de délibération et ajoute qu'il s'agit bien d'une fusion de 2 taxes déjà existantes. Aucune remarque.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** de :

- **D'INSTITUER** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

POUR : 23 : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Patrice DELAVOUS, Florence VERRIER, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Christiane WATTELLIER, Céline DELARUE, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY, Sylvie ARNAL a donné pouvoir à Christiane WATTELIER, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Mme Corinne BISSON, Noëlle BLOT a donné pouvoir à Aurélien TOULME
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VII : 2026_DEL062 : Décision modificative n°1 du budget communal

Mme Evelyne MONDON DELAVOUS indique qu'en l'absence de Mme Sylvie ARNAL, son adjoint en charge des Finances, c'est elle qui va faire lecture du projet de décision modificative N°1. Elle explique que les élus ont votés en début d'année 2026, le budget prévisionnel (BP) en dépenses et en recettes et que cette décision modificative vient modifier ce prévisionnel pour « rééquilibrer nos comptes en fonction des besoins réels et réajustés ». Concernant les dotations, Mme le Maire indique que leur montant n'est pas connu au moment du BP.

Mme le Maire procède à la lecture du projet de délibération qui n'amène aucune remarque.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL063-DE

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** de :

- **ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du budget ville jointe qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 15714 € en fonctionnement et à la somme de 3000 € en investissement.

Mme le Maire indique : « l'ordre du jour initial étant terminé, je vous informe qu'une liste de question m'a été transmise et je vais y répondre. Conformément au règlement intérieur, ces réponses n'amèneront aucun débat ni aucun vote. ».

Mme Christelle SIMON « s'excuse de ne pas avoir envoyé les questions dans les temps ». Mme le Maire indique qu'en effet, elles doivent être transmises 2 jours francs au moins avant la séance du conseil municipal, mais qu'elle répondra néanmoins.

Mme le Maire invite Mme Christelle SIMON à poser sa première question. La rédaction suivante affiche pour chaque question la réponse.

Questions écrites

Mme Christelle SIMON : « Nous notons un changement de cap dans l'action communale autour des projets et actions à destination de la population pouvant impacter fortement et rapidement l'attractivité et le dynamisme de notre commune. Aux vues des nombreux changements allant nous impacter, quelle est **votre stratégie pour l'avenir de notre commune** afin, à minima, de maintenir la situation actuelle ?

Réponse de Mme le Maire : « je ne comprends pas la question et là où vous souhaitez en venir. Je vous invite à reformuler plus précisément pour les prochaines fois ».

Mme Christelle SIMON : « **Réduction des coûts énergétiques de la commune** : Où en êtes-vous des travaux dits 'des ombrières' qui devaient démarrer au début du 2e trimestre 2026 ? Quelle solution de revente avez-vous choisie, pour quel gain ? »

Réponse de Mme le Maire : « un retard était déjà prévu dès décembre 2025 ; ce dernier s'est accru suite à un problème de réseau découvert lors du dévoiement du projet et parce qu'un diagnostic amiante considéré inutile par la précédente municipalité avait dû être réalisé sur les conseils d'Eiffage car obligatoire. L'entreprise Eiffage a également décalé une intervention d'un prestataire. Les travaux débuteront donc sous peu»

Mme Christelle SIMON : « **Préservation du patrimoine** : des travaux urgents devaient être menés au sein du presbytère suite à l'abaissement du plancher (risque d'effondrement) et à la fragilité de la cheminée. Qu'en est-il ? L'étude avait démarré sous le précédent mandat et un budget prévisionnel de 50k€ est prévu dans le budget 2026. »

Réponse de Mme le Maire : « il y a bien urgence au niveau du presbytère car les travaux à faire vont bien au-delà de ce que Mme Simon évoque car rien n'a été fait durant le précédent mandat. Quant aux 50 000 euros évoqués, ce n'est pas pour le presbytère mais pour l'étude de la restauration de l'église. »

Mme Christelle SIMON : « **Sécurisation du côteau** : l'étude avec la mise en place de bassins de rétention devait être fournie par TMLV au début du 2e trimestre 2026 pour limiter les risques en cas de fortes pluies. Qu'en est-il ? »

Réponse de Mme le Maire : « nous rencontrons les services de la métropole demain pour évoquer avec eux le sujet toujours d'actualité bien évidemment. »

Mme Christelle SIMON : « **Communication locale :** Notre proposition de communiquer sur les dates du conseil municipal dans le flash info a été refusée en commission pour motif qu'elles sont disponibles sur le site internet de la Mairie. Est-il possible de revoir cette position pour permettre à nos concitoyens n'utilisant pas les outils numériques d'avoir l'information facilement ? »

Réponse de Mme le Maire : « la réponse, celle de mon adjoint à la communication, ce sera fait également sur les supports papier »

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL063-DE

Mme Christelle SIMON : « **Services publics :** Nous constatons qu'il n'est plus possible de prendre rendez-vous pour réaliser une CNI ou passeport à Savonnières. Vous nous confirmez l'arrêt de ce service de proximité (il faut maintenant aller à Ballan-Miré au plus proche) ou bien est-ce un sujet encore en étude ? »

Réponse de Mme le Maire : « non pas encore, mais nous avons fait un courrier dans ce sens à M. Le Préfet. La demande de mutation d'un agent nous oblige à revoir l'organisation de nos services mais surtout les demandes de CNI et de passeports diminuent de façon importante, de moitié chaque année, depuis la mise en place du service.

Mme Christelle SIMON : « **Santé** : le projet de vente de terrain pour permettre aux kinésithérapeutes de s'installer dans des locaux plus modernes et accessibles à Savonnières a déjà été reporté 3 fois en 5 mois. Quand pensez-vous pouvoir finaliser cette vente avec le notaire ? »

Réponse de Mme le Maire : « après un premier report lié au fait d'avoir dû repasser au début de ce mandat une délibération qui avait été mal prise lors du précédent mandat, puis un second lié à un problème de parcelle pour accéder au futur cabinet (confirmé par le notaire et par les services instructeurs de l'urbanisme), les choses vont très vite rentrer dans l'ordre, nous sommes en attente d'une date pour la signature du compromis.

Mme Christelle SIMON : « **Education** : Quel est le retour sur le voyage des collégiens subventionné par la Mairie ? »

Réponse de Mme le Maire : « le voyage s'est très bien passé ; les enfants étaient très contents de leur voyage »

Mme Christelle SIMON : « **Sécurisation des voieries** : Où en êtes-vous sur la remise à plat du projet 'Rue des Fontaines' ? Quels éléments prévoyez-vous de modifier, selon quel planning ? «

Réponse de Mme le Maire : nous avons demandé au service voirie de la métropole de revoir le projet initial qui ne nous convenait pas en l'état et que par ailleurs nous allions rencontrer le collectif des Fontaines pour échanger sur le sujet et écouter leur point de vue. La nouvelle mouture de TMVL nous sera présentée fin septembre et les travaux démarreront en 2027.

DECISIONS DU MAIRE

- 2026_DEC030 : Acte d'attribution – Concession de terrain C301 ANGEL
- 2026_DEC031 : Acte modificatif – Concession de terrain E115 FOUCARD
- 2026_DEC032 : Acte d'attribution – Concession C278 DAVID

Aucune remarque évoquée sur les décisions du maire à l'ordre du jour.

Mme le Maire clôt la séance du conseil municipal du 10 septembre 2026.

A Savonnières, le 12 novembre 2026

Le secrétaire de séance,

M. Wilfried DELAUNAY

Le Maire

Evelyne MONDON-DELAVOUS,

MAIRIE de SAVONNIÈRES 37510

MAIRIE de SAVONNIÈRES 37510

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL063-DE

Noms et Prénoms	N° délibérations	Présence
Evelyne MONDON-DELAVOUS	2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062	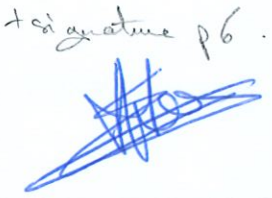
Franck MICHENEAU	2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062	
Corinne BISSON	2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062	
Guy DAVY	2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062	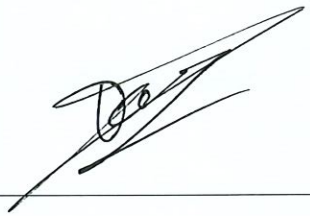
Cécile BELLET	2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062	
Christophe LE CORGUILLE	2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062	
Sylvie ARNAL	2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062	

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL063-DE

Patrice DELAVOUS	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	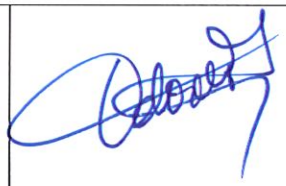
Florence VERRIER	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	
José FERNANDES	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	
Elen MARAIS	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	
Thierry MARTIN	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	
Christiane WATTELLIER	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	
Victor FOUCARD	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	
Céline DELARUE	**2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 -2026_DEL062**	

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL063-DE

Romain BRICE	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	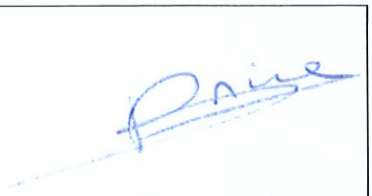
Eléobane GUEGAN-BIARNAIS	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	
Jean-Michel AURIOUX	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	
Aurélien TOULME	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	
Noëlle BLOT	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	
Emmanuel MOREAU	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	
Christelle SIMON	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	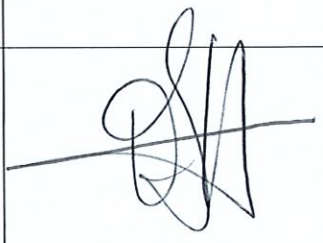
Wilfried DELAUNAY	**2026_DEL056- 2026_DEL057 - 026_DEL058 - 2026_DEL059 - 2026_DEL060 - 2026_DEL061 - 2026_DEL062**	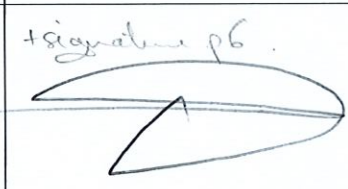

Affichée le
Retirée le

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL064-DE

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE BALLAN-MIRÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VALLÉE SAVONNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 NOVEMBRE A 20H00

L'An deux mille vingt-six le douze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de SAVONNIÈRES, légalement convoqué le cinq novembre deux mille vingt-six, s'est assemblé salle du conseil, sous la présidence de Madame Evelyne MONDON DELAVOUS, Maire

Exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21
Absents excusés : 1
Absents : 1

Présents : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Sylvie ARNAL, Patrice DELAVOUS, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Noëlle BLOT, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY

Absents ayant donné procuration : Christiane WATTELLIER a donné pouvoir à Sylvie ARNAL, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Cécile BELLET

Absents : Florence VERRIER, Céline DELARUE

Secrétaire de Séance : Cécile BELLET

2026_ DEL064 : Approbation du montant des attributions de compensation définitives pour 2026 entre la Commune et la Métropole

Rapporteur : Sylvie ARNAL en charge des finances

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C point V 1° bis ;

VU la délibération du 8 décembre 2025 du Conseil Communautaire de Tours Métropole Val de Loire fixant les montants provisoires des attributions de compensation au titre de l'exercice 2026 dont ceux de la commune de Savonnières notifiés dans le 15 décembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL064-DE

Affichée le
Retirée le

VU le rapport annuel arrêté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion du 5 février 2026 et transmis à la commune de Savonnières le 7 avril 2026 ;

VU la délibération n° 2026_DEL038 du 7 mai 2026 du conseil municipal adoptant le rapport de la CLECT pour 2026 ;

CONSIDERANT que l'ensemble des conseils municipaux ont approuvé ce rapport de la CLECT 2026 et que la métropole a alors arrêté les montants des attributions de compensation définitives 2026 de fonctionnement et d'investissement par délibération du 28 septembre 2026 et nous les a notifiés, à savoir :

- Allocation compensatrice (AC) de Fonctionnement à verser par la Métropole : 95 565.36 euros
- Contribution d'Investissement à verser à la Métropole : 130 000 euros

CONSIDERANT qu'en application des dispositions du point V 1° bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), les conditions de révision du montant de l'attribution de compensation doivent être fixées librement par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes, il appartient au conseil municipal d'adopter ces montants définitifs des attributions de compensation 2026 au vu du rapport 2026 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et son annexe financière du 5 février 2026, tel qu'adopté par notre conseil municipal lors de sa séance du 7 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les montants des attributions de compensation définitives 2026 qui s'élèvent à :
  - Allocation compensatrice (AC) de Fonctionnement à verser par la Métropole : 95 565.36 euros
  - Contribution d'Investissement à verser à la Métropole : 130 000 euros

Pour extrait conforme,

Fait à SAVONNIÈRES,
Le 13/11/2026

La secrétaire de séance,
Cécile BELLET

MAIRIE de SAVONNIÈRES * 37510 *

Fait à SAVONNIÈRES,
Le 13/11/2026

Le Maire
Evelyne MONDON DELAVOUS

MAIRIE de SAVONNIÈRES * 37510 *

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL064-DE

Affichée le
Retirée le

Délibération certifiée exécutoire, le ..13 Novembre 2026.....
Par Madame le Maire,
Evelyne MONDON-DELAVOUS

MAIRIE de SAVONNIERES 37510

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie.

POUR : 21 : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Sylvie ARNAL, Patrice DELAVOUS, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Noëlle BLOT, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY, Christiane WATTELLIER a donné pouvoir à Sylvie ARNAL, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Mme Cécile BELLET
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL065-DE

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE BALLAN-MIRÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE SAVONNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 NOVEMBRE A 20H00

L'An deux mille vingt-six le douze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de SAVONNIÈRES, légalement convoqué le cinq novembre deux mille vingt-six, s'est assemblé salle du conseil, sous la présidence de Madame Evelyne MONDON DELAVOUS, Maire

Exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22
Absents excusés : 1
Absents : 0

Présents : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Sylvie ARNAL, Patrice DELAVOUS, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Céline DELARUE, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Noëlle BLOT, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY

Absents ayant donné procuration : Christiane WATTELLIER a donné pouvoir à Sylvie ARNAL, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Cécile BELLET

Absents : Florence VERRIER

Secrétaire de Séance : Cécile BELLET

2026_DEL065 : Création et suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial - catégorie C - modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Franck MICHENEAU, adjoint au maire en charge des ressources humaines,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL065-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 et L. 332-8, 2° ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU la délibération relative au régime indemnitaire n° 2025_DEL064_RIFSEEP ;

CONSIDERANT que les missions d'entretien étaient réalisées par 3 agents dont un agent en contrat d'accroissement temporaire d'activité ;

CONSIDERANT la mutation d'un de ces 3 agents d'entretien en septembre 2026 ;

CONSIDERANT le recrutement d'un agent contractuel relevant de la catégorie C, de la filière technique, à compter du 12 novembre 2026, afin d'exercer les fonctions d'agent technique et d'assurer les missions liées à la pause méridienne ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique territorial, afin de répondre aux besoins du service ;

Il est ainsi proposé la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35e), relevant de la catégorie C de la filière technique.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Le renouvellement du contrat peut être effectuée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de catégorie C à temps complet (35/35ème).

- **D'ADOPTER** les modifications suivantes :

<u>Suppression du poste de l'agent muté :</u>
Filière : TECHNIQUE
Cadre d'emploi : adjoint technique territorial
Grade : adjoint technique

<u>Création d'un poste permanent technique :</u>
Filière : TECHNIQUE
Cadre d'emploi : adjoint technique territorial
Grade : adjoint technique

- Ancien effectif : 3
- Nouvel effectif : 2

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL065-DE

- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs

- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune au chapitre 012 « Charges de personnel ».

- **D'AUTORISER** le maire ou l'adjoint en charge des ressources humaines à signer tout document relatif à ce recrutement d'agent.

Pour extrait conforme,

Fait à SAVONNIÈRES,
Le 13/11/2026

La secrétaire de séance,
Cécile BELLET

Fait à SAVONNIÈRES,
Le 13/11/2026

Le Maire
Evelyne MONDON DELAVOUS

Délibération certifiée exécutoire, le . 13 Novembre 2026
Par Madame le Maire,
Evelyne MONDON-DELAVOUS

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie.

POUR : 22 : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Sylvie ARNAL, Patrice DELAVOUS, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Céline DELARUE, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Noëlle BLOT, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY, Christiane WATTELLIER a donné pouvoir à Sylvie ARNAL, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Mme Cécile BELLET
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL065-DE

TABLEAU DES EMPLOIS
Mise a jour le 5/11/2026

LIBELLE EMPLOI	CAT.	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EMPLOIS POURVUS	STATUT	POSITION
ADMINISTRATIVE				13	10		
	A	Directeur Général des Services Attaché, attaché principal	TC	1			
Agent exerçant les fonctions de DGS	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC	1	1	Titulaire	activité
Responsable du service finances	C	Adjointe administratif principal de 2ème classe	TC	1	1	Titulaire	activité
Assistante de direction	B	Rédacteur Rédacteur principal de 1er classe	TC	1	1	Contractuel	activité
Responsable du service Education enfance et jeunesse	B	Rédacteur Rédacteur principal de 2ème classe	TC	1	1		activité
Gestionnaire des ressources humaines	B	Rédacteur Rédacteur principal de 2ème classe Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	1	1	Titulaire	activité
Assistant de direction	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	1	0		
Agent en charge de l'urbanisme	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	1	1	Titulaire	activité
Assistant administratif et financier	C	Adjoint administratif	TC	1	1	Titulaire	Activité
Agent d'accueil polyvalent	C	Adjoint administratif	TC	1	1	Titulaire	Activité
Chargé de développement culturel et de la communication	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	1	1	Contractuel	activité
Agent polyvalent	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe	TNC (28h00)	1	1	Titulaire	Activité
Agent en charge des cartes nationales d'identité et des passeports	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe	TNC (18h00)	1	0	Stagiaire	
TECHNIQUE				3	2		
Agent d'entretien et de pause méridienne	C	Adjoint technique (C1)	TC	1	1	Contractuel	Activité TC
Agent d'entretien et de pause méridienne	C	Adjoint technique (C1) Adjoint technique principal de 2ème classe (C2) Adjoint techniqueprincipal de 1ère classe (C3)	TNC	1	1	Contractuel	Activité TNC
Agent de pause méridienne et ALSH	C	Adjoint technique (C1) Adjoint technique principal de 2ème classe (C2) Adjoint techniqueprincipal de 1ère classe (C3)	TNC (14h30)	1	0	Stagiaire	activité à partir du 05/09/2024
CULTURELLE				1	1		
Chargé d'accueil bibliothèqye et d'animation culturelle	C	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	TC	1	1	Titulaire	activité
SANITAIRE ET SOCIALE				5	5		
ATSEM	C+	Agent de maitrise	TC	1	1	Titulaire	activité
ATSEM	C	A.T.S.E.M. principal 1ère classe	TC	1	1	Titulaire	activité
ATSEM	C	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	TNC (31h30)	1	1	contractuel	activité
ATSEM	C	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	TC	1	1	contractuel	activité
ATSEM	C	A.T.S.E.M. principal 1ère classe	TC	1	1	Titulaire	activité
ANIMATION				10	10		
Directrice de l'ALSH	B	Animateur principal de 2ème classe (B2)	TC	1	1	Stagiaire	activité
Animateur et coordinateur pause méridienne	C	Adjoint d'animation (C1)	TNC (32h)	1	1	Stagiaire	activité
Directrice adjointe de l'ALSH	C	Adjoint d'animation (C1) Adjoint d'animation principal de 2ème classe (C2) Adjoint d'animation principal de 1ère classe (C3)	TC	1	1	Non titulaire	activité
Animateur et coordinateur pause méridienne	C	Adjoint d'animation (C1)	TNC (31h)	1	1	Non titulaire CDI	activité
Animateur	C	Adjoint d'animation (C1) Adjoint d'animation principal de 2ème classe (C2) Adjoint d'animation principal de 1ère classe (C3)	TNC (32h) TNC (31h)	1	1	Non titulaire	activité
Animateur	C		TNC (6h11)	1	1	Non titulaire	activité
Animateur	C		TNC (33h00)	1	1	Non titulaire	activité
Animateur	C		TNC (31h00)	1	1	Non titulaire	activité
Animateur	C		TNC (31h00)	1	1	Non titulaire	activité
Animateur	C	Adjoint d'animation (C1) Adjoint d'animation principal de 2ème classe (C2) Adjoint d'animation principal de 1ère classe (C3)	TNC (16h30)	1	1	Non titulaire	activité
HORS FILIERE				9	9		
Surveillants de la pause méridienne	C		TNC (7h16)	1	1	CDI	activité
Surveillants de la pause méridienne	C		TNC (6h11)	8	8	Non titulaire	activité
Surveillants de la pause méridienne	C		TNC (6h11)			Non titulaire	activité
Surveillants de la pause méridienne	C		TNC (6h11)			Non titulaire	activité
Surveillants de la pause méridienne	C		TNC (6h11)			Non titulaire	activité
Surveillants de la pause méridienne	C		TNC (6h11)			Non titulaire	activité
Surveillants de la pause méridienne	C		TNC (6h11)			Non titulaire	activité
Surveillants de la pause méridienne	C		TNC (6h11)			Non titulaire	activité
TOTAL EMPLOI PERMANENT				**41**	**37**		
Adjoint technique polyvalent	C		TNC (41h40)	1	1	Non titulaire	activité
Adjoint technique polyvalent	C		TC	1			
Adjoint administratif Polyvalent	C		TC	1		Non titulaire	
TOTAL EMPLOI NON PERMANENT				**3**	**1**		

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL066-DE

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE BALLAN-MIRÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE SAVONNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 NOVEMBRE A 20H00

L'An deux mille vingt-six le douze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de SAVONNIÈRES, légalement convoqué le cinq novembre deux mille vingt-six, s'est assemblé salle du conseil, sous la présidence de Madame Evelyne MONDON DELAVOUS, Maire

Exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22
Absents excusés : 1
Absents : 0

Présents : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Sylvie ARNAL, Patrice DELAVOUS, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Céline DELARUE, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Noëlle BLOT, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY

Absents ayant donné procuration : Christiane WATTELLIER a donné pouvoir à Sylvie ARNAL, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Cécile BELLET

Absents : Florence VERRIER

Secrétaire de Séance : Cécile BELLET

2026_DEL066 : Désaffectation et déclassement du domaine public d'une petite partie du terrain cadastrée AE 9999 sur le plan ci-annexé.

Rapporteur : Guy DAVY, adjoint au maire en charge du Patrimoine

Il est rappelé qu'un bien immobilier du domaine public est inaliénable et imprescriptible : il ne peut faire l'objet d'un transfert de propriété ou d'une vente. Toute cession d'un bien public qui n'a pas été préalablement "déclassé" est juridiquement nulle.

Il est alors nécessaire préalablement à une vente, d'effectuer la procédure suivante : approbation d'une délibération pour procéder à la désaffectation du bien, puis une seconde pour le déclassement de ce dernier.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL066-DE

VU les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU le Code général de la Propriété des Personnes Publiques notamment à ses articles L.2111-1 et 31111-1 ;

VU la délibération du 2026_DEL040 portant vente d'une partie du terrain AE 142 prise lors du conseil municipal du 7 mai 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser un accès à la parcelle vendue à M. Pierre MASSOT et Mme Mathilde LE PETIT affectée à la construction d'un bâtiment à usage professionnel, via la vente d'une parcelle d'accès ;

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée AE 9999 sur le plan ci-annexé permettra l'accès pour partie à ladite parcelle vendue ;

CONSIDERANT que cette parcelle AE 9999 qui serait dédiée à cet accès n'est plus affectée à un usage du public et ne remplit donc plus une mission de service public ;

CONSIDERANT que pour procéder à la vente de cette parcelle d'accès, la parcelle AE 9999 doit faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement afin de pouvoir être vendue. Il est à noter que l'opération envisagée de vente pour la construction d'un cabinet de kinésithérapie n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de dessertes, ni de circulation, cette bande de terrain n'étant elle-même pas affectée à ce jour à un usage de voirie, le déclassement sera dispensé d'enquête publique.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité :**

- **DE CONFIRMER** que l'assiette du terrain communal, dédiée à la construction d'un cabinet de kinésithérapie en ce compris les parcelles d'accès, correspond :
  - à la partie de la parcelle AE 142a objet de la délibération 2026_DEL040
  - à la partie de la parcelle AE 9999 dédiée à l'accès à la parcelle objet de la délibération 2026_DEL040
  - à la partie AE 142b, laquelle appartient au domaine privé de la commune

- **D'APPROUVER** la désaffectation de la parcelle AE 9999 sur le plan ci-annexé située actuellement sur le domaine public de la commune.

- **DE DECIDER** de déclasser du domaine public ladite parcelle.

- **DE DIRE** que le constat de la désaffectation, ainsi que le déclassement, interviendront à effet immédiat à compter du moment où cette délibération acquerra son caractère exécutoire.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou sa 1ère adjointe à signer tout document relatif à cette décision.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL066-DE

Pour extrait conforme,

Fait à SAVONNIÈRES,
Le 13/11/2026

La secrétaire de séance,
Cécile BELLET

Fait à SAVONNIÈRES,
Le 13/11/2026

Le Maire
Evelyne MONDON DELAVOUS

Délibération certifiée exécutoire, le 13 Novembre 2026
Par Madame le Maire,
Evelyne MONDON-DELAVOUS

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie.

POUR : 22 : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Sylvie ARNAL, Patrice DELAVOUS, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Céline DELARUE, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Noëlle BLOT, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY, Christiane WATTELLIER a donné pouvoir à Sylvie ARNAL, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Mme Cécile BELLET
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

géoplus
CABINET DE GEOMETRES EXPERTS
www.geoplus.pro

Géomètres-Experts DPLG Associés
Denis Dru
Benjamin Bocquelet
Antoine Merlin

Siège social
11, rue Edouard Vaillant
BP 61912
37019 Tours Cedex 1
Tél : 02 47 05 46 74
Fax : 02 47 05 50 10
geoplus@geoplus.pro

Activités
Bornage / Expertise foncière
Copropriété / Division en volume
Urbanisme opérationnel
Aménagement / Division foncière
Topographie / Levé d'Architecture
Scanner 3D / Réalité Virtuelle
Bureau d'étude VRD et Paysage
Maîtrise d'oeuvre Infrastructure
Urbanisme / Etude Paysagère

PROJET DE DIVISION

VILLE DE SAVONNIERES

Rue Chaude
Rue des Terres Blanches

Ville de SAVONNIERES (37510)

DATE	10.11.2026
ECHELLE	1/250
DOSSIER	T.2025.225

Relevé par	LD/JP
Dessiné par	JP
Vérifié par	DD

FICHIER
T.2025-225-DIV.dwg

N° PLAN
1C

OPQIBI L'INGENIERIE QUALIFIEE
N° 11 12 2362

SYSTEME		CADASTRE	
Station base	GPS Téria	Section	AE
Coordonnées	RGF93 - CC47	Numéro	142
Nivellement	---	Superficie	23a74ca

MODIFICATIONS

Ind.	DATE	OBSERVATIONS
A	29/06/2026	Edition originale, bornage réalisé le 22/06/2026
B	14/10/2026	Modification du projet suite demande de la Commune du 14/09/2026 (annulation de la DP37243 26 N0062)
C	10/11/2026	Modification du projet suite ajout d'une partie du Domaine Public à déclasser pour intégration au projet

SERVITUDE A CREER

(i) Il conviendra de créer une servitude de réseau pour l'écoulement des eaux pluviales grevant les parcelles cadastrées Section AE, Nos 142b et 9999 (DP) au profit de la parcelle cadastrée Section AK, No 392.
Précision : réseau souterrain provenant du bassin de rétention.

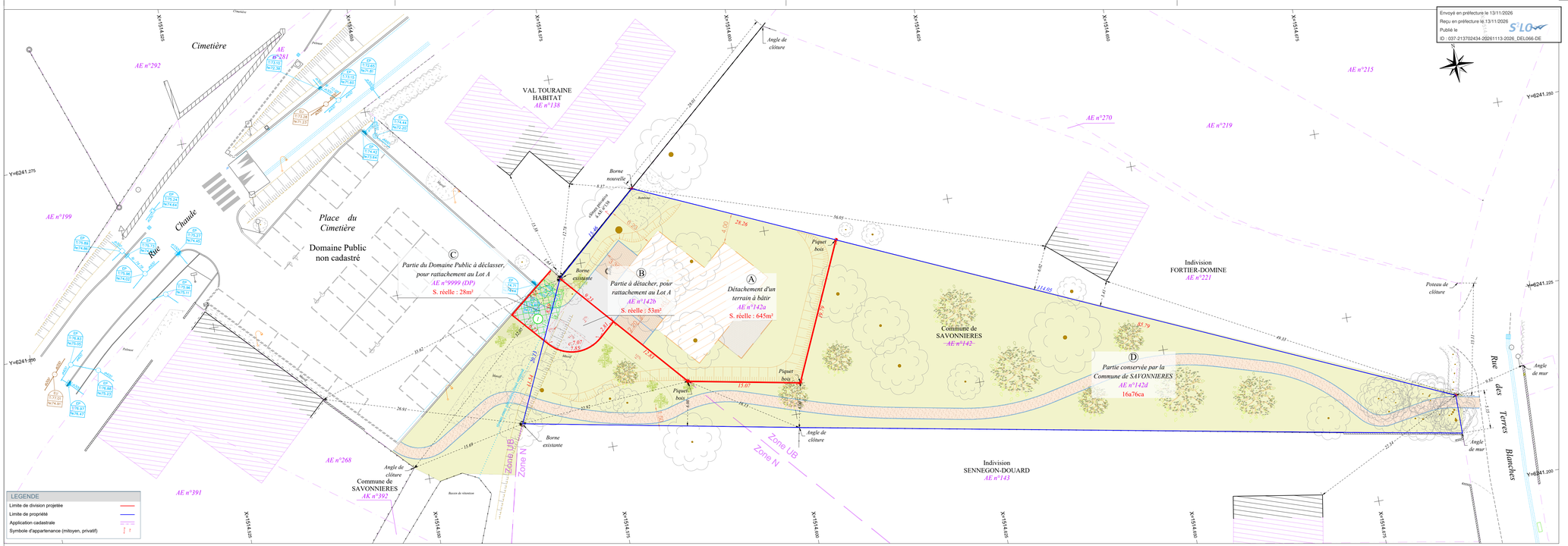

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DELO66-DE

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL067-DE

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE BALLAN-MIRÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE SAVONNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 NOVEMBRE A 20H00

L'An deux mille vingt-six le douze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de SAVONNIÈRES, légalement convoqué le cinq novembre deux mille vingt-six, s'est assemblé salle du conseil, sous la présidence de Madame Evelyne MONDON DELAVOUS, Maire

Exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22
Absents excusés : 1
Absents : 0

Présents : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Sylvie ARNAL, Patrice DELAVOUS, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Céline DELARUE, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Noëlle BLOT, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY

Absents ayant donné procuration : Christiane WATTELLIER a donné pouvoir à Sylvie ARNAL, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Cécile BELLET

Absents : Florence VERRIER

Secrétaire de Séance : Cécile BELLET

2026_DEL067 : Vente d'une partie du terrain cadastré AE 142, constituée de 2 parcelles respectivement de 53m² et de 28m².

Rapporteur : Guy DAVY, adjoint au maire en charge du Patrimoine

VU les articles L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU l'évaluation du service des Domaines ;

VU la délibération 2026_DEL040 portant vente d'une partie du terrain AE142 prise lors du conseil municipal du 7 mai 2026 ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL067-DE

VU la délibération 2026_DEL066 portant désaffectation et déclassement du domaine public d'une petite partie du terrain cadastrée AE142, référencée AE 9999 sur le plan ci-annexé ;

CONSIDERANT que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

CONSIDERANT le projet de cabinet de kinésithérapeutes ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser un accès à la parcelle vendue AE142a à M. Pierre MASSOT et Mme Mathilde LE PETIT affectée à la construction d'un bâtiment à usage professionnel, via la vente d'une ou plusieurs parcelle(s) dites « d'accès » ;

CONSIDERANT l'accord préalable entre la commune de SAVONNIERES et les futurs acquéreurs que les travaux d'aménagement, entre le parking du cimetière et la parcelle objet de la délibération 2026_DEL040, doivent être réalisés postérieurement à la vente par M. Pierre MASSOT et Mme Mathilde LE PETIT, intégralement à leurs frais et selon des modalités déjà définies dans la promesse de vente initiale signée le 28 septembre dernier ;

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité :**

- **DE DIRE** que l'accès à la parcelle vendue est constitué de 2 parcelles distinctes : une parcelle appartenant au domaine privé de la commune d'une surface de 53m² référencée AE 142b sur le plan ci-annexé et une parcelle désaffectée et déclassée du domaine d'une surface de 28 m² référencée AE 9999 sur le plan ci-annexé.

- **DE CONFIRMER** le prix de vente de ces 2 parcelles à 4 000 €, soit un total de 64 000€ pour l'opération de vente, comprenant le prix de vente de la parcelle affectée à la construction d'un cabinet de kinésithérapie en sus des parcelles objets de la présente vente.

- **D'AUTORISER** la vente à M. Pierre MASSOT et Mme Mathilde LE PETIT, avec faculté de substitution.

- **DE CONFIRMER** que l'aménagement desdites parcelles d'accès réalisé entre le parking et la partie du terrain vendue cadastrée AE 142a, sera à la charge de l'acheteur et réalisé selon les préconisations inscrites à la promesse de vente soit :
    - aménagement d'un passage d'une largeur d'environ 5 mètres selon le plan ci-annexé.
    - aménagement garantissant un maximum de perméabilité et de solidité liée au besoin (passage de voiture quotidien, ambulances etc.),
    - utilisation de plaques alvéolaires stabilisatrices type Nidagravel pour la création du chemin d'accès
    - le cas échéant, si un cheminement piéton était créé sur la partie de la parcelle objet des présentes, celui-ci devrait également être perméable et drainant
    - étant précisé qu'une attention particulière est portée sur le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou sa 1ère adjointe à faire toutes les diligences nécessaires ainsi qu'à signer tout document permettant l'aboutissement de cette vente.

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 037-213702434-20261113-2026_DEL067-DE

Fait à SAVONNIÈRES,
Le 13/11/2026

La secrétaire de séance,
Cécile BELLET

Fait à SAVONNIÈRES,
Le 13/11/2026

Le Maire
Evelyne MONDON DELAVOUS

Délibération certifiée exécutoire, le ...13 Novembre 2026.....
Par Madame le Maire,
Evelyne MONDON-DELAVOUS

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie.

POUR : 22 : Evelyne MONDON DELAVOUS, Franck MICHENEAU, Corinne BISSON, Guy DAVY, Cécile BELLET, Christophe LE CORGUILLE, Sylvie ARNAL, Patrice DELAVOUS, José FERNANDES, Elen MARAIS, Thierry MARTIN, Céline DELARUE, Romain BRICE, Victor FOUCARD, Eléobane GUEGAN-BIARNAIS, Aurélien TOULME, Noëlle BLOT, Emmanuel MOREAU, Christelle SIMON, Wilfried DELAUNAY, Christiane WATTELLIER a donné pouvoir à Sylvie ARNAL, Jean-Michel AURIOUX a donné pouvoir à Mme Cécile BELLET
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

géoplus
CABINET DE GEOMETRES EXPERTS
www.geoplus.pro

Géomètres-Experts DPLG Associés
Denis Dru
Benjamin Bocquelet
Antoine Merlin

Siège social
11, rue Edouard Vaillant
BP 61912
37019 Tours Cedex 1
Tél : 02 47 05 46 74
Fax : 02 47 05 50 10
geoplus@geoplus.pro

Activités
Bornage / Expertise foncière
Copropriété / Division en volume
Urbanisme opérationnel
Aménagement / Division foncière
Topographie / Levé d'Architecture
Scanner 3D / Réalité Virtuelle
Bureau d'étude VRD et Paysage
Maîtrise d'oeuvre Infrastructure
Urbanisme / Etude Paysagère

PROJET DE DIVISION

VILLE DE SAVONNIERES

Rue Chaude
Rue des Terres Blanches

Ville de SAVONNIERES (37510)

DATE	10.11.2026
ECHELLE	1/250
DOSSIER	T.2025.225

Relevé par	: LD/JP
Dessiné par	: JP
Vérifié par	: DD

FICHIER
T.2025-225-DIV.dwg

N° PLAN
1C

OPQIBI L'INGENIERIE QUALIFIEE
N° 11 12 2362

SYSTEME		CADASTRE	
Station base	: GPS Téria	Section	: AE
Coordonnées	: RGF93 - CC47	Numéro	: 142
Nivellement	: ---	Superficie	: 23a74ca

MODIFICATIONS

Ind.	DATE	OBSERVATIONS
A	29/06/2026	Edition originale, bornage réalisé le 22/06/2026
B	14/10/2026	Modification du projet suite demande de la Commune du 14/09/2026 (annulation de la DP37243 26 N0062)
C	10/11/2026	Modification du projet suite ajout d'une partie du Domaine Public à déclasser pour intégration au projet

SERVITUDE A CREER

(i) Il conviendra de créer une servitude de réseau pour l'écoulement des eaux pluviales grevant les parcelles cadastrées Section AE, Nos 142b et 9999 (DP) au profit de la parcelle cadastrée Section AK, No 392.
Précision : réseau souterrain provenant du bassin de rétention.

